

Eau potable: la TdE invite ses clients à se mettre en règle



La Société Togolaise des Eaux (TdE) a repris depuis le mois de novembre les opérations de coupures des abonnés redevables. Ces opérations se poursuivent et la Direction générale de la TdE exhorte les clients redevables à se mettre en règle.

{loadmoduleid 212}

Les opérations de coupures avaient été suspendues depuis le mois d'avril 2020 pour cause de l'Etat d'urgence sanitaire décrété en lien avec la pandémie du coronavirus.

{loadmoduleid 214}

La décision visait à aider les populations à disposer de l'eau potable pour le respect des gestes barrières relativement à la crise sanitaire liée au coronavirus.

« La TdE invite les clients redevables à solder leurs impayés dans les meilleurs délais, afin d'éviter tout désagrément lié à la suspension de la fourniture d'eau », a communiqué mardi la Direction générale.

Pour continuer à observer le respect des mesures barrières, la TdE exhorte sa clientèle à privilégier les moyens de paiement électroniques, notamment : TMoney, Flooz, Ecobank MOBILE,

Eco CCP.

{loadmoduleid 220}